

## **Communiqué de presse à l'occasion de la réunion des responsables et ministres de l'aménagement du territoire de la Grande Région le 29/06/2023 à Langweiler**

L'aménagement du territoire ne s'arrête pas aux frontières nationales. Nos concitoyens sont plus mobiles que jamais et l'économie est également fortement interconnectés en Europe. Afin de promouvoir l'idée européenne commune et d'améliorer la coopération dans les régions frontalières, la Rhénanie-Palatinat, la Sarre, le Grand-Duché de Luxembourg, les départements français de la Moselle, de Meurthe-et-Moselle et de la Meuse, ainsi que la Région Grand Est et la Préfecture Grand Est, la Communauté germanophone de Belgique et la Wallonie se sont regroupés au sein de cet espace de coopération Grande Région.

Afin de faire avancer ou de lancer des projets concrets, mais aussi de renforcer les échanges amicaux, la VIII<sup>e</sup> réunion ministérielle de l'aménagement du territoire de la Grande Région s'est tenue le 29 juillet 2023 à Langweiler, en Rhénanie-Palatinat. Le ministre de l'Intérieur de Rhénanie-Palatinat, Michael Ebling, et le ministre de l'Aménagement du territoire du Grand-Duché de Luxembourg, Claude Turmes, président de la réunion, ont accueilli leurs homologues et autres partenaires.

L'ensemble des participants a affirmé sa volonté de continuer à renforcer la Grande Région. C'est précisément en temps de crise que l'on perçoit l'importance de l'unité de l'Europe et de l'action commune à tous les niveaux. C'est justement la coopération transfrontalière qui permet d'éliminer les obstacles pratiques que vivent les personnes dans leur vie quotidienne. En approuvant le Schéma de développement territorial de la Grande Région (SDT GR), la réunion ministérielle de l'aménagement du territoire a fait un pas important vers un développement davantage concerté.

La coopération dans le domaine des données géographiques a également été renforcée. Les cartes communes et transfrontalières ainsi que l'échange de données sont importants pour les planifications qui font de plus en plus abstraction des frontières.

La gestion des défis du changement climatique et de la réaffectation des sols a également été définie comme une tâche d'avenir commune.

En outre, le développement des espaces ruraux a également été au centre des discussions - en accord avec le lieu pittoresque de la conférence à Langweiler dans la commune de Herrstein-Rhaunen. Les participants ont souligné l'importance de ses espaces et de la qualité de vie dans les villages, qu'il convient d'assurer par un développement des infrastructures.

Les participants à la réunion ministérielle ont adopté une résolution commune en prenant conjointement les décisions suivantes :

### **Mise en œuvre du Schéma de développement territorial de la Grande Région, SDT GR**

De 2018 à 2021, le groupe de travail Comité de coordination du développement territorial de la Grande Région a élaboré le Schéma de développement territorial de la Grande Région avec l'aide de fonds européens issus du programme Interreg V A

Grande Région. Les participants de la réunion ministérielle se félicitent de l'approbation du schéma par le Sommet des Exécutifs de la Grande Région lors de leur Sommet le 31 janvier 2023 à Verdun. Afin d'assurer une mise en œuvre effective du SDT GR, les participants se sont mis d'accord pour promouvoir et soutenir son intégration dans les différents documents de l'aménagement du territoire des différents versants de la Grande Région. Ainsi, ils ont réaffirmé leur engagement à intégrer les objectifs de la « stratégie opérationnelle transfrontalière » du schéma dans leurs documents de planification et à promouvoir ses objectifs au niveau local.

En complément de la mise en œuvre du SDT GR, les participants ont souligné l'importance de renforcer la coopération locale dans le cadre des réflexions stratégiques d'aménagement du territoire et ont encouragé les décideurs et leurs techniciens à s'échanger sur les bonnes pratiques afin de renouveler les pratiques d'aménagement du territoire et de relever les défis de la transition écologique, sociale et économique. Il a été proposé de renforcer les compétences des décideurs et de leurs techniciens sur les outils d'aménagement du territoire et de planification des régions frontalières afin de mieux les comprendre et d'accroître la complémentarité des stratégies de planification malgré la diversité des outils. Pour ce faire, il convient d'examiner la possibilité de créer une nouvelle bibliothèque virtuelle permettant l'échange mutuel de schémas, de plans, de documents et d'instruments d'aménagement du territoire et de planification de l'occupation des sols.

Les participants à la réunion ont également salué le fait que le nouveau programme de coopération du programme Interreg VI A Grande Région 2021-2027 ait été élaboré en accord avec la stratégie opérationnelle transfrontalière du Schéma de développement territorial de la Grande Région, de sorte que ce dernier constitue désormais la base de plusieurs projets déjà soumis ou en cours de soumission au programme Interreg Grande Région 2021-2027.

## **Zones fonctionnelles transfrontalières de la Grande Région**

Les participants se sont félicités que dans le nouveau programme Interreg Grande Région 2021-2027, sous la priorité « Une Grande Région plus proche des citoyens », les espaces de coopération transfrontalière reconnus en tant que « zones fonctionnelles » reçoivent une enveloppe financière du Fonds européen de développement régional (FEDER) à travers le programme et la gèrent eux-mêmes. Une « zone fonctionnelle » est un espace de coopération transfrontalière qui dispose des éléments suivants :

- des relations socio-économiques existantes,
- une stratégie de développement transfrontalière définie par des partenaires de part et d'autre de la frontière,
- des instances locales de gouvernance transfrontalière.

En définissant des zones fonctionnelles, les ministres et responsables politiques en charge de l'aménagement du territoire soutiennent et encouragent la déclinaison de la coopération transfrontalière territoriale au troisième niveau identifié par le Schéma de développement territorial de la Grande Région, à savoir les territoires transfrontaliers

de proximité, avec pour objectif de renforcer le développement territorial à l'échelle locale.

Les participants félicitent les acteurs impliqués dans la coopération transfrontalière pour le lancement des trois zones fonctionnelles qui disposent actuellement d'une stratégie transfrontalière intégrée avec un cadre de coopération structuré :

- le GECT Alzette Belval : 2 mars 2023 à Audun-le-Tiche (FR) ;
- le Schéma de développement de la haute vallée de la Moselle (*Entwicklungskonzept Oberes Moseltal, EOM*) : 9 février 2023 à Grevenmacher (LU) ;
- le GECT Eurodistrict SaarMoselle : 11 mai 2023 à Sarreguemines (FR).

Les participants soutiennent également la mise en place d'autres zones fonctionnelles avec pour objectif de garantir une prise en compte de l'ensemble des territoires transfrontaliers de proximité :

- la Région tri-nationale Eifel-Ostbelgien-Éislek,
- la coopération des parcs naturels Mëlldall-Our-Südeifel,
- la Zone Luxembourg-Wallonie Nord,
- la Zone Luxembourg-Wallonie Sud,
- le Territoire naturel transfrontalier (TNT) de la Chiers et de l'Alzette,
- le Parc archéologique européen Bliesbruck-Reinheim.

### **Reprise des discussions sur le „European Cross-Border Mechanism“**

S'agissant des obstacles juridiques et administratifs dans le contexte transfrontalier, les participants saluent le rapport d'initiative du Parlement européen pour relancer les discussions sur le « European Cross-Border Mechanism » et son évolution vers un dispositif dénommé Border Regions Instrument for Development and Growth in the EU (BridgeEU). La crise sanitaire a mis en évidence l'impact des obstacles transfrontaliers sur les citoyens et a souligné le besoin d'un instrument juridique européen pour surmonter ces obstacles de manière efficace. Les participants demandent à la Commission européenne de publier, en réponse au rapport d'initiative, une nouvelle proposition de règlement qui prenne en compte l'avis du service juridique du Conseil de l'UE.

### **Gestion de l'artificialisation des sols**

En ce qui concerne les engagements pris par les différents Gouvernements en matière de lutte contre le changement climatique, la réduction de l'artificialisation des sols est un élément important. Cette dernière permet également de réduire l'imper-

méabilisation des sols, ce qui contribue à préserver leur capacité à produire des aliments, des espaces naturels et à capter du carbone et de l'eau. La réduction de l'artificialisation du sol renforce ainsi la résilience territoriale de la Grande Région.

La gestion des conséquences du changement climatique implique de définir des stratégies de développement transfrontalières pertinentes tant pour les zones urbaines que rurales. La réduction de l'artificialisation du sol a un impact sur la densité des territoires habités et entraîne ainsi un éventuel réchauffement supplémentaire, dont il faut tenir compte dans la qualité de vie locale.

Ces incidences croisées pourraient être appréhendées d'une manière coordonnée au service de la décarbonation du logement en Grande Région. Dans cette optique, le développement d'outils d'aide à la décision publique, fondés sur la collecte et l'harmonisation des données, ainsi que la construction d'indicateurs communs, pourrait permettre d'établir des diagnostics sur ces enjeux pour l'ensemble de la Grande Région.

Dans ce contexte, les ministres et responsables politiques en charge de l'aménagement du territoire saluent l'organisation d'ateliers tels que celui ayant porté sur la « Zéro artificialisation nette du sol d'ici 2050 : enjeux, stratégies et outils de mise en oeuvre dans la Grande Région » du 15 juin 2023 et invitent le CCDT à poursuivre les échanges sur cette thématique.

## **Mise en œuvre du système d'information géographique de la Grande Région (SIG-GR)**

Les participants saluent le soutien du Système d'Information Géographique de la Grande Région (SIG-GR) à la mise en place des zones fonctionnelles transfrontalières dans le cadre du programme Interreg Grande Région 2021-2027, notamment pour leur délimitation, l'élaboration des diagnostics territoriaux et la réalisation des stratégies territoriales transfrontalières. Les participants décident de poursuivre le SIG-GR et s'engagent à permettre son financement dans le cadre d'une troisième convention pluriannuelle pour les années 2024 à 2028, sous réserve des disponibilités budgétaires.

En outre les participants félicitent le SIG-GR pour la brochure « La Grande Région en 6 cartes 2021-2022 » réalisée à l'occasion du XVIII<sup>e</sup> Sommet de la Grande Région sous présidence française. Ces cartes témoignent de la coopération fructueuse du SIG-GR avec un large éventail d'acteurs de la coopération transfrontalière : groupes de travail du Sommet de la Grande Région, projets Interreg ou encore d'autres structures transfrontalières ou réseaux comme l'Observatoire interrégional du marché de l'emploi (OIE). Ils invitent le SIG-GR à renforcer la visibilité de ses travaux, notamment par la refonte de son site Internet et une communication large et régulière sur ses activités. Dans ce contexte, ils saluent tout particulièrement la publication conjointe du « Chiffre du mois de la Grande Région » avec l'Observatoire interrégional du marché de l'emploi (OIE) et le réseau des offices statistiques depuis janvier 2020.

## **Importance des zones rurales**

Les participants s'accordent sur l'importance des espaces ruraux et saluent les multiples initiatives des régions partenaires et de leurs acteurs pour renforcer les villages et les villes ainsi que l'économie et la cohésion sociale. Les changements démographiques et socioculturels sont à la fois un défi et une chance. Les espaces ruraux peuvent compter sur le fait que la Grande Région et ses régions partenaires continueront à soutenir les activités de développement rural. Les activités communes des acteurs des différentes régions partenaires sont expressément saluées.

## **Participants**

- Le Ministre de l'Aménagement du territoire du Grand-Duché de Luxembourg, Claude Turmes
- Le Vice-Ministre président de la Communauté germanophone de Belgique, ministre de la Santé et des Affaires Sociales, de l'Aménagement du Territoire et du Logement, Antonios Antoniadis
- Le Ministre de l'Intérieur et des Sports, Rhénanie-Palatinat, Michael Ebling
- Le Vice-Président du Conseil départemental de la Moselle, Gilbert Schuh
- La Vice-Présidente déléguée au transfrontalier, à l'Europe et à l'international de la Région Grand Est, Brigitte Torloting
- Le Directeur régional adjoint de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Grand Est, David Mazoyer
- Le Directeur a.i. de la Direction du Développement territorial du Service public de Wallonie, Jean-Christophe Jaumotte
- La Cheffe de département de l'aménagement du territoire du ministère de l'Intérieur, de la Construction et des Sports, Land de Sarre, Sandra Koch-Wagner